Republique du Cameroun Paix - Travail - Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DELEGATION GENERALE A LA SÛRETE NATIONALE

N°



Republic of Cameroon Peace - Work - Fatherland PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

GENERAL DELEGATION FOR NATIONAL SECURITY

Le Commissaire de Police

ATTESTATION DE DECLARATION DE	
N	and the Delland
NousCo	mmissaire de Police
Attestons que s'est présenté (e) devant	nous ce jour
Mr, Mme, Mlle	
Né (e) le	àà
	et de
	domicilié (e) à
Profession	
Qui nou déclare la perte ou le vol des pi	èces suivantes:
1	
4	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
5	
Le (la) déclarant (e) a été informé	(e) des dispositions de l'article 162 du code pénal punissant
quiconque aura sciemment fait usage d	'un certtificat ou d'une attestation concernant des faits matériel-
les inexacts.	
En foi quoi la présente attestation	lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit./.
Validitémois	Ale